AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin\_Registre de copies de lettres envoyées\_CNAM FG 15 (2)ItemJean-Baptiste André Godin à monsieur Jacquet-Robillard, 22 août 1849

## Jean-Baptiste André Godin à monsieur Jacquet-Robillard, 22 août 1849

Auteur∙e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

#### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

#### Les relations du document

**Collection Correspondant.e.s** 

Jacquet-Robillard∏ est destinataire de cette lettre

Afficher la visualisation des relations de la notice.

### Informations sur le document source

CoteFG 15 (2)
Collation2 p. (366, 367)
Nature du documentCopie manuscrite
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Jacquet-Robillard, 22 août 1849, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 30/11/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/27042

## Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM; projet EMAN

(Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

#### **Présentation**

Auteur·e<u>Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)</u>
Date de rédaction<u>22 août 1849</u>
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
Destinataire<u>Jacquet-Robillard</u>
Lieu de destinationArras (Pas-de-Calais)

## **Description**

RésuméGodin informe Jacquet-Robillard que le coût du transport par roulage a augmenté, mais qu'il avait convenu qu'il se ferait au prix de 4,50 F les 100 kg : il incite Jacquet-Robillard à faire comme lui une réclamation au commissionnaire de roulage. Il l'informe également qu'il lui expédie un fond de cuisinière pour remplacer celui qui a été brisé, mais que cela ne doit pas l'empêcher de demander une retenue au voiturier. À Jacquet-Robillard qui se plaint du prix des appareils Godin-Lemaire, Godin fait remarquer qu'il l'a favorisé plus que les autres marchands en raison de la concurrence que lui font les cuisinières en tôle dans le Nord, et qu'il n'a pas vu à l'Exposition des produits de l'industrie agricole et manufacturière des appareils comparables aux siens. Il lui précise que tout en ayant beaucoup baissé le prix de certaines marchandises, il continuera à lui accorder une remise de 5 % sur les prix du tarif de la manufacture et l'avertit qu'il consent à une remise de 7 % sur le prix des marchandises commandées avant le 15 septembre 1849, et un escompte de 2 % pour un paiement au comptant. Dans le post-scriptum, Godin presse Jacquet-Robillard de lui envoyer ses limes et évoque la fabrication pour lui de cuisinières à tuyau à l'arrière.

### Mots-clés

Appareils de cuisson, Distribution des produits, Finances d'entreprise, Fonderies et manufactures "Godin", Transport de marchandises Événements cités Exposition des produits de l'industrie française (1er juin-30 juillet 1849, Paris)

# Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomJacquet-Robillard GenreHomme Pays d'origineInconnu ActivitéCommerce

BiographieQuincaillier à Arras (Pas-de-Calais) dans la première moitié du XIXe siècle.

Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 29/06/2022 Dernière modification le 26/04/2023



nouvier of me are cronice went of few thonnew de vous danner avis que pour me warrier de ma fétrame de 31 mars dernier when to 31 quillet for de desposer sur your de la somme de fr lig a presentation queller reserver bun ament a man reanise Monsiur creau-Lesser herson Les pourporters que per un aver dons 21 m'apaunt fait crocke que vous considering comme un ingagement d'honneur de sere commente votre determination concernous ma viana sur Me. Loshet le detine tone a ut igare Malliger a commence des poursuites que se regrette d'autans plus quit ne me doit plus que /2 312 Quillery & vous price miliere de votre intention est de me laisher Secrite atte affaire faute omrepanere les poursuites auront commences avant la fin de cette demaine wyrely My m cloreas Monsium foriquet Probillare une asset langue absence mia empeine 22 de repromer a vos lettes et je vois anu regul a mon arrive que le che le roulage des objets que vous unt ité expidés dans lettre, de Vaiture pe suis warren que vous ne d'estay pages you for bo; so m his unt Phikuy vuiller rulamir in wasequence womme mor demon cet je væis le facio quand a la emsinière most la monte pour le fonce mais vous pourrer bois lun en facio masqui elle la retinue au verturier

vous vous plaigner lougours du pria mes produits je nous ai pourtant jurque ce lour farorisé plus qu'aucun de mes chients et ula en raisan de la concurrence que les Cuisinieres en tote font ausmiensus dans le now for vice aussi hisposition it fy an auguis la consistion quit nig a rien que soit distine a remplacer mes products. de vous aver unsulte mon tarif vous arty in remarques que pou bounder bouste cortains pria matgre retar pe me vous on continuerce la remise de 5% dur ce laur et vous auvroirai & dur ce que vis me demanderery about to 15 y bee in withe escont de 2 / sur vor reglements are comptant mais pe vous plue de remarques que traitant les affaires de bonne foi pe tiens a hacution Engantuntoment vivire de us conditions constamment a vac order agrees of not I capility moi mes limes le plus site possible et faites la lettre de voitere a sil go Je dula di depo expidie des misimiens avec Le treff on derkeer mais le heyan est noble proured be place rond de vous lainey mieur vueillez quantacies vos regliments a courte ishiance evitire le timber Lacapelle Monsieur Duerot- copigneaux asut 24 y ai Phonneur de vous aviser que pour me wurrer de la cos que ye vs ai livre le 3 yanvier dernier je dispose sur so a presentation de la somme de fr 120. seuillez bun accenillir mon manual agreer ell. m